



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 22 novembre 2022

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN SEINE- MARITIME

DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions d'habitants détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer souhaite offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département de la Seine-Maritime, trois sites de collecte seront mis en place afin de permettre aux particuliers de restituer des armes dont ils souhaiteraient se séparer. Ces trois sites accueilleront le public entre le 25 novembre et le 2 décembre, de 9h00 à 17h00.

Arrondissement de Dieppe
Stand de tir de Rouxmesnil-
Bouteilles
ZI Louis-Delaporte
76370 Rouxmesnil-Bouteilles

Arrondissement du Havre
Stand de tir d'Harfleur
34, avenue du Camp-Dolent
76700 Harfleur

Arrondissement de Rouen
Stand de tir de Maromme
ZI La Maine rue Denis-Papin
76150 Maromme

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives, vérification d'identité mise à part, auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si les détenteurs souhaitent les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour les aider à enregistrer leurs armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

En cas d'incapacité de déplacement et/ou si les particuliers disposent d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), ils sont invités à **contacter la ligne dédiée de la préfecture de la Seine-Maritime au 02.35.13.35.99 pour prendre rendez-vous ou bien organiser un enlèvement sécurisé.**

L'ensemble des sites de collecte dans la Seine-Maritime peuvent être retrouvés sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes